

PLAN LOCAL d'URBANISME

Modification



Ville de
Kingersheim

2.a Secteur de mixité sociale

(Art. L151-15 et R151-38 du Code de l'Urbanisme)

Vu pour être annexé à la délibération du
Conseil d'Agglomération du 28 mars 2022

Le Vice-Président Rémy Neumann



Mars 2022



